



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 3 avril 2018 à 13 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Séléna Beaumont-Demers, assistante-greffière.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2018-183

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

**AUDITION DE L'APPEL SUR LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES
DEMANDES DE DÉMOLITION DU 23 OCTOBRE 2017 POUR LE
221, RUE SAINT-RÉDEMPTEUR**

Le conseil municipal siège en appel de la décision du Comité sur les demandes de démolition rendue le 23 octobre 2017 autorisant la démolition de l'ancien presbytère de l'église Saint-Rédempteur situé au 221, rue Saint-Rédempteur.

Avant de débiter l'audition, le président du conseil explique la procédure administrative d'appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition.

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE :

Pour les appelants

- Madame Kate Helwig.

Les appelants ont déposé un exposé de leurs arguments.

Pour le propriétaire du 221, rue Saint-Rédempteur

- Messieurs Fadi Bou Sleiman, représentant de Katasa Groupe Développement, Christophe-Hubert Joncas et Émile Forest, aménagistes de la firme l'Enclume et Érik Rossmann de la firme d'architectes Rossmann et associés.

Le propriétaire a déposé un exposé de ses arguments.

Pour la tierce partie

- Monsieur Daniel Cayley-Daoust de l'Association des résidents de l'île de Hull.

La tierce partie a déposé un exposé de ses arguments.

Pour la Ville de Gatineau

- Madame Catherine Marchand, messieurs Jean-Pierre Valiquette et Louis Chabot.

La Ville a déposé un exposé de ses arguments.

RÉPLIQUES AUX INTERVENTIONS

Le président invite les parties intéressées qui le désirent à exercer un droit de réplique.

EST ENTENDU :

- Madame Kate Helwig.

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel.

Le conseil prend le tout en délibéré et rendra sa décision le 17 avril 2018 à 19 h dans le cadre de la séance du conseil municipal du 17 avril 2018, tel que décidé par le conseil municipal lors de la séance du 27 février 2018 (CM-2018-88).

CM-2018-184

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC CARRIÈRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 14 h 30.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier